

Communiqué de presse

Gestion de crise et licenciements Barrière **4 décisions défavorables au Groupe**

Le Groupe Barrière a décidé de manière unilatérale de suspendre les droits des salariés, tout en procédant à des licenciements de masse. Notre organisation syndicale a toujours indiqué en amont de ces projets, qu'ils représentaient un risque, tant ils étaient inopportuns, montés à la hâte, et non conformes aux accords conventionnels applicables et à l'état de droit.

Aujourd'hui, les décisions commencent à tomber et vont toutes dans le même sens :

- **Enghien les Bains : Refus du d'homologation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi visant 69 salariés**
 - ✓ Non respect des catégories professionnelles
 - ✓ Mesures compensatoires insuffisantes et/ou ne représentant aucun avantage pour les salariés et notamment handicapés
 - ✓ Le défaut d'information du CSE sur le PSE
- **Saint Raphaël : Refus du licenciement de Nina Lepers, déléguée syndicale FO :**
 - ✓ Les documents financiers ne permettent pas d'apprécier au niveau des sociétés du Groupe **partageant la même activité**, que le secteur des jeux de tables est plus impacté par les difficultés économiques justifiant la suppression de l'emploi de chef de partie.
- **Biarritz : Refus de licenciement d'Alain Bainçonau au casino de Biarritz, élu FO au CSE :**
 - ✓ La crise traversée est bien conjoncturelle et non structurelle
 - ✓ Les catégories professionnelles n'ont pas été correctement appliquées, rendant ainsi les salariés identifiables
 - ✓ Absence de détermination de critères d'ordre de départ
 - ✓ Aucune proposition de reclassement
 - ✓ La relation entre la demande de licenciement et l'exercice du mandat ne pouvait être exclue
- **Groupe : Condamnation sur le 13^{ème} mois**
 - ✓ Suite à la suppression du 13^{ème} mois dans tout le groupe, le tribunal judiciaire de Pontoise a reconnu que l'accord collectif de rémunération de l'Union Economique et Sociale du resort Barrière d'Enghien les bains et la charte de reprise groupe ont été violés, causant ainsi un préjudice à l'intérêt collectif de la profession

Le constat est imparable et ne semble pourtant pas relever de l'hallucination collective des juridictions, de l'administration ou des syndicats. Non, les raisons sont plus simples et tiennent à l'approximation des mesures mises en œuvre au sein du Groupe. Ces décisions ne sont que le fruit des erreurs du groupe et de lui seul. Le plus dramatique est assurément que certaines de ces décisions pourraient trouver application pour une grande partie des salariés déjà licenciés, engendrant un risque financier majeur.

Dans la vie, chacun peut se tromper, le tout étant de savoir en tirer les enseignements, pour mieux rebâtir. Mais malheureusement, le groupe nous a trop souvent démontré de son jusqu'au-boutisme. Les décisions prises verticalement par certains membres du Comité Exécutif ou certains Directeurs généraux mettent aujourd'hui le groupe et son patrimoine en danger. Certaines décisions financières, ou métiers fragilisent l'intégralité de nos entreprises dans leur organisation et dans les valeurs qu'elles portent. Développer le snacking au détriment de la restauration, supprimer progressivement les cuisines de production au profit de cuisines d'assemblage, mettre nos différentes activités en concurrence plutôt que d'assurer la synergie de l'offre (Suppression du Punto-Banco sur Enghien afin d'augmenter artificiellement les chiffres du club 104), utiliser les casinos pour développer les paris sportifs (à leur détriment et à celui des redevances municipales), baisser la qualité de service aux clients, supprimer des jeux pourtant rentables alors que le modèle de casino à la française repose sur la diversité de l'offre, ne sont pas les valeurs historiques Barrière. Chaque salarié par son savoir-faire et ses compétences est un maillon essentiel de ce concept de luxe à la française et ce sont eux qui sont aujourd'hui en ligne de mire. Cette gestion minimaliste et peu ambitieuse, rendant le salarié responsable de tous les maux a vécu.

La conduite du changement défailante telle que menée par le Groupe tient essentiellement à l'absence de vision prospective à moyen terme sur nos métiers, au défaut de dialogue et de co-construction impliquant les salariés et leurs représentants. Imposer des mesures verticales et brutales, remplacer une offre commerciale par une autre, ne sont pas pour nous des éléments de progrès. Ce n'est qu'une gestion passéiste, imprégnée des années 90 et il est grand temps que les choses changent.

Cette crise a été assurément mal gérée. Mais nous pouvons toujours en sortir par le haut et le dialogue, si tant est que nos interlocuteurs disposent d'un véritable mandat social.

Force Ouvrière est ouvert à une sortie de crise négociée, qui préserve tant, notre bel outil de travail, que nos métiers dans leur diversité, toutes leurs diversités.

Les casinos de demain ne seront pas des entreprises sans salariés, et sans service dispensé au client. Il serait illusoire de le croire.

Paris le 1^{er} Mai 2021

Contacts :

Jean-Christophe TIRAT, Secrétaire fédéral au titre de la Section Casinos et Cercles de Jeux - 06 60 97 73 97

Claude FRANÇOIS, Secrétaire de la Section fédérale Casinos et Cercles de Jeux - 06 16 81 66 95

Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière - 54, rue d'Hauteville - 75010 PARIS

Téléphone : 01.48.01.91.88 - Fax : 01.48.01.91.92 - Courriel : casinos@fecfo.fr - Web : www.fecfo.fr